



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 3 avril 2019.**

Le conseil municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit étaient présents ou représentés.

L'assemblée a décidé :

- afin de lutter contre l'habitat indigne, de passer une convention avec SoliHa 84 (diagnostic décence et accompagnement suite à signalement) d'une durée de 3 ans ;
- de céder à un médecin l'immeuble communal situé Montée de la Madeleine, (parcelle O n°370) mis à la vente en 2016 ;
- d'acquérir 2 000 m<sup>2</sup> de terrain (à détacher de la parcelle B n°213) pour les besoins du projet de création d'une station collective de lavage des pulvérisateurs approuvé en juin 2018 ;
- d'acquérir et de classer dans le domaine public le chemin privé mais ouvert à la circulation publique situé quartier la Peyrière, reliant la rue Jean Bart (Carpentras) au chemin des Férigoules (Mazan).

Elle a fixé les taux des impôts communaux et adopté le budget primitif de la ville pour 2019.

Elle a autorisé M. le Maire à signer des conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Elle a donné son accord pour que la commune garantisse l'emprunt contracté par l'école Saint Dominique pour l'extension et la mise aux normes de ses locaux.

Elle a approuvé les projets de réfection du Boulevard des Innocents et de règlement de formation professionnelle qui lui ont été présentés.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal puis il a répondu à des questions diverses.